



Nos Réf. GB/MPM 08-07-2026

Madame, Monsieur,

Ce courrier ne concerne que les élèves de 2ndes, 1ères et terminales et n'ayant pas 18 ans au 30 septembre 2026

Le service médecine scolaire de l'Inspection Académique de la Loire étant dans l'incapacité de nous attribuer un médecin scolaire, je vous serais reconnaissant de prendre rendez-vous chez un médecin afin qu'il puisse délivrer à votre enfant un avis médical lui permettant de travailler sur des machines dites « dangereuses » en lui demandant de compléter le document « avis médical concernant la demande de dérogation aux travaux réglementés », joint à ce courrier.

Nous vous demandons également de remplir le document « questionnaire médical », joint à ce courrier.

Date limite de remise de l'avis médical rempli par le médecin et du questionnaire médical rempli par les parents : vendredi 18 septembre 2026 à la vie scolaire du lycée professionnel.

Rappel : l'avis médical est indispensable pour travailler sur les machines.

IMPORTANT

Pour le rendez-vous chez le médecin, veuillez-vous munir du carnet de santé de votre enfant ainsi que du document « avis médical concernant la demande de dérogation aux travaux réglementés » que vous avez reçu et que le médecin doit remplir.

En vous remerciant par avance, recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

G. BUGNAZET

Directeur Adjoint du lycée professionnel

Saint-Chamond, le 15 juillet 2026

